



# MACARON RÉSIDENT

## 2026-2027

### Partie réservée au service

Dossier reçu le : ...../...../.....

### Résident :

**Nom/Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Tél port :** .....

**Tél domicile :** .....

**Adresse mail :** .....@.....

**Vos coordonnées ne sont utilisées par le service de la Police Municipale que pour des demandes d'informations, pour le renouvellement des dossiers, ou en cas d'urgence.**

**En aucun cas pour informer d'un stationnement gênant ou interdit temporairement par Arrêté Municipal.**

### Renseignements véhicule (s) : un seul dossier par foyer (si plusieurs véhicules).

**Exemple :** AA 777 BB      **Marque :** RENAULT      **Type :** Twingo

Immat : ..... Marque : ..... Type : .....

Immat : ..... Marque : ..... Type : .....

Immat : ..... Marque : ..... Type : .....

- Pour les enfants majeurs rattachés au foyer, l'adresse de la Carte Grise (si en nom propre) doit être identique à celles des parents résidents sur la commune.
- Pour les véhicules de fonction merci de préciser.

### Cochez les cases correspondantes à votre demande :

1ère demande : Date ...../...../.....

**Renouvellement** (Fournir copie CG avec CT en cours de validité + Justificatif de domicile – 3 mois)

Changement de véhicule

Changement d'immatriculation

Changement de domicile

### Déclaration sur l'honneur : **Merci de cocher les cases correspondantes**

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter les règles de stationnement mentionnées page 2.

Fait à Saint-Jeannet, le ...../...../.....

Signature ou Nom (si absence de signature électronique)

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Justificatif de domicile – 3 mois (facture EDF/EAU/TAXE FONCIÈRE)  
Pour les nouveaux arrivants, Bail (locataires) ou acte notarié (propriétaires)  
Carte Grise du véhicule + CT en cours de validité.

## NOTICE D'UTILISATION DU MACARON « RÉSIDENT »

Cette vignette autorise le stationnement des « **RÉSIDENT** » sur l'ensemble des parkings publics de la commune en **Zone Bleue**, excepté le parking Sainte Barbe stationnement en **Zone Bleue** avec disque obligatoire limité à 2h00 tous les jours de l'année de 9h00 à 18h00 même avec un macaron.

### Qui peut établir la demande

Tous les résidents de la commune de Saint-Jeannet pouvant justifier d'un domicile sur le territoire (un seul dossier par foyer).

**Pour les enfants majeurs rattachés au foyer, l'adresse de la carte grise doit être identique à celles des parents résidents sur la commune (si en nom propre).**

### Informations générales

Le macaron « **RÉSIDENT** » doit être collé sur le pare-brise du véhicule concerné, en bas à droite (côté passager) et positionné de façon suffisamment visible pour permettre le contrôle.

- Aucun stationnement anarchique/interdit/gênant ne sera toléré.
- Le macaron sera valable selon la période indiquée page 1.
- **En cas d'absence du dispositif (macaron 2026-2027), sur les zones concernées, le contrevenant s'expose à une verbalisation de seconde classe (35 €).**

**La délivrance du macaron « **RÉSIDENT** » est gratuite.**

*Dossier disponible sur le site internet de la commune : <https://www.saintjeannet.org> et/ou à retirer en Mairie et à la Poste Communale.*

### Envoi / dépôt du dossier complet **(Tout dossier incomplet ne sera pas traité)**

- Par mail, accompagné des justificatifs à [police.municipale@saintjeannet.com](mailto:police.municipale@saintjeannet.com)
- En Mairie au secrétariat de la Police Municipale (Visa des documents, aucune copie conservée)

### **Retrait des macarons en Mairie, secrétariat de la Police Municipale**

**Pour toute information complémentaire contacter le secrétariat de la Police Municipale :**

**04.93.59.49.74**

**[police.municipale@saintjeannet.com](mailto:police.municipale@saintjeannet.com)**

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers, par les agents habilités uniquement.*

*La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 est venu modifier la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui permet la mise en œuvre concrète du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).*